



Extension de garantie de television

Par **fany33**, le **23/09/2011** à **20:59**

Bonjour,

J ai un probleme avec le vendeur de tele, j ai donc une tele depuis 2008 lcd grand ecran, avec une extension de garantie encore en cours, Le fabricant n a pas la pièce disponible , le televiseur est donc irreparable, il nous propose un modele de rechange d un montant de 699 euros alors que le televiseur a ete achete 1700 euros, meme si on applique une vetusté donc 34 mois , l echange n est pas equitable . Quel est le recours, la procedure, suis je en droit de demander un remboursement avec la prise en compte de la vetuste si oui quel taux applique t on. Dans l attente de vos commentaires Vous en remerciant par avance Salutations

Par **mimi493**, le **23/09/2011** à **21:00**

Il doit vous le remplacer par un modèle équivalent, sans rapport avec le prix payé il y a 3 ans. Donc si les prix ont baissé, vous ne pouvez demander une somme équivalente, et si les prix ont augmenté, le vendeur ne peut rien demander

Par **fany33**, le **23/09/2011** à **21:09**

merci beaucoup pour les precisions

Bonne soiree
Salutations